

Les jeunes travailleurs italiens du commerce malades de la précarité

En Italie, un jeune sur cinq travaille dans le commerce. La forte progression de ce secteur au cours des dix dernières années a permis à de nombreux jeunes de décrocher un emploi. Mais il y a un revers à la médaille: il s'agit le plus souvent de contrats précaires, offrant peu de perspectives d'évolution et très peu de marges de manœuvre; le travail y est lourd tant physiquement que psychologiquement, le risque d'accident est très élevé.

Daniele Di Nunzio

Chercheur auprès de l'IRES - Istituto di Ricerche Economiche e Sociali

Le commerce, un réservoir d'emploi qui n'est pas sans danger pour les jeunes. En Italie, ils sont plus souvent victimes d'un accident du travail que ceux employés dans la construction.

Image: © ImageGlobe



Au cours des années 2000, l'expansion du secteur du commerce en Italie s'est caractérisée par une participation importante des jeunes travailleurs. Aujourd'hui, le commerce offre un débouché professionnel à quelque 20 % des jeunes, y compris comme travail effectué tout en suivant des études. Force est pourtant de constater que la présence des jeunes dans ce secteur s'est accompagnée d'un taux élevé d'accidents et d'une hausse des maladies professionnelles.

En 2010, 29 000 cas d'accidents du travail ont touché des travailleurs du commerce âgés de 17 à 34 ans, un nombre supérieur à celui observé dans le secteur de la construction. La majorité des accidents (61 %) sont survenus dans le commerce de détail, généralement composé d'entreprises de plus petite taille, où il est plus difficile de garantir la sécurité. Le taux de sinistralité pour les travailleurs de moins de 34 ans est de 26 accidents pour 1000 travailleurs, un chiffre supérieur à la moyenne du secteur, à savoir 20 accidents pour 1000 travailleurs.

En matière de maladies professionnelles, le commerce occupe la seconde place, derrière la construction. Le nombre de maladies professionnelles touchant les travailleurs du commerce âgés de 17 à 34 ans est en constante augmentation, pour arriver à 185 cas en 2010. En plus des problèmes d'audition, la plupart des maladies concernent les troubles musculosquelettiques, et sont provoquées par les mouvements répétitifs des membres et par une surcharge biomécanique. Les maladies psychologiques sont également toujours plus nombreuses, mais le lien de causalité avec le travail reste difficile à démontrer.

1. Di Nunzio D. (ed) (2011)
Rischi sociali e per la salute,
Roma, Ediesse.

Les travailleurs à durée déterminée accordent peu d'importance à leurs conditions de santé et aux facteurs de risque, parce que leur attention est concentrée sur les problèmes d'emploi et sur la nécessité de conserver leur salaire.

Le secteur du commerce se caractérise en outre par une diffusion considérable du travail à durée déterminée, qui concerne toutes les classes d'âge mais frappe encore plus les jeunes: en 2010, parmi les travailleurs de moins de 24 ans, les travailleurs sous contrat à durée déterminée représentaient 44 % du total, les travailleurs indépendants représentaient 12,5 %; chez les travailleurs de 25 à 34 ans, on dénombrait 17 % de travailleurs à durée déterminée et 25 % de travailleurs indépendants; chez les travailleurs de plus de 34 ans, les travailleurs à durée déterminée ne représentaient plus que 4 %, mais la proportion des travailleurs indépendants atteignait 48 %.

L'expansion du secteur du commerce a donc ouvert de nombreuses opportunités d'emploi pour les jeunes, mais ces emplois sont souvent précaires et peu sûrs, sans garantie d'une protection efficace de la santé et de la sécurité. Il est donc nécessaire de mieux comprendre les conditions de travail des jeunes afin de prévenir les risques.

L'organisation du travail en cause

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES, Istituto di Ricerche Economiche e Sociali) a mené en 2011 une enquête sur les conditions de travail des jeunes, à l'aide d'un questionnaire soumis à 1000 travailleurs âgés de 15 à 34 ans¹. L'enquête a porté sur un échantillon représentatif de l'univers des jeunes travailleurs italiens. La recherche montre que, dans la majorité des cas, les conditions de travail des jeunes sont très difficiles: la charge de travail est considérable et

Tableau 1 Problèmes de santé liés au travail pour les travailleurs âgés de 15 à 34 ans (en %)

	Commerce	Moyenne intersectorielle
Maux de dos	41	29
Maux de tête	39	30
Stress	22	26
Douleurs musculaires (épaules, cou, bras, jambes)	20	18
Fatigue et faiblesse	14	13
Problèmes oculaires/de vue	6	10
Nervosité (irritabilité)	5	9
Angoisse ou dépression	3	4
Problèmes dermatologiques/ allergies	1	4
Douleurs d'estomac	1	2
Problèmes d'audition	1	5
Difficultés respiratoires	1	2
Problèmes d'insomnie	1	4
Lésions physiques	0	1
Autre, à préciser	0	0
Aucun problème	31	37

Source : IRES, 2011

le degré de subordination est très important, jusqu'à en arriver à des formes de véritable exploitation. Ces conditions de travail difficiles se traduisent par des problèmes de santé, tant au niveau physique que psychologique, qui touchent la majorité des jeunes travailleurs.

Dans cet article, nous approfondissons l'analyse de 147 questionnaires de jeunes qui travaillent dans le secteur du commerce, en excluant les activités collatérales comme, par exemple, les transports et la communication, afin de mettre en évidence les spécificités du secteur.

Habituellement, on justifie le risque plus grand pour la santé des jeunes travailleurs par leur moins grande expérience. Il faut préciser que cet argument ne trouve aucune

justification sur le plan légal, la loi prévoyant une protection élevée pour tous les travailleurs au travers d'une formation et d'une prévention adéquates. Par ailleurs, la recherche démontre que le taux élevé d'accidents et de maladies dans le commerce résulte d'une organisation du travail qui les expose à de nombreux facteurs de risque.

Souvent, la fatigue physique des travailleurs du commerce est sous-évaluée, alors que la recherche montre que de nombreux jeunes déclarent travailler dans des positions incommodes (42%), soulever de lourdes charges ou accomplir des efforts considérables (41%).

L'examen de la charge de travail du point de vue organisationnel montre l'intensité élevée des rythmes de travail qui caractérise aussi bien les tâches manuelles que les

Le secteur du commerce en Italie

Le secteur italien du commerce regroupe 1,5 million d'entreprises, soit 25 % du tissu entrepreneurial national, et emploie quelque trois millions de personnes, dont une moitié environ en régime salarié. Le secteur a affiché une croissance notable au cours des dix dernières années, avec une hausse de l'emploi de 57 %, à laquelle a correspondu une augmentation de près de 4 % du nombre des entreprises, ce qui signifie une augmentation de la taille moyenne des entreprises. Le secteur a connu d'importants processus de restructuration, avec une augmentation considérable de la grande distribution. Le nombre de salariés occupés dans de grandes entreprises (plus de 250 travailleurs) a augmenté de 39 % entre 2001 et 2009, pour atteindre quelque 20 % de la main-d'œuvre du secteur.

Malgré cette évolution, la part des salariés employés dans de grandes entreprises figure parmi les plus faibles d'Europe, avec la Pologne et la République tchèque : on prévoit dès lors une augmentation de la part de ce type d'entreprise, capable d'être très compétitive sur le marché. D'autre part, le système du commerce, comme un peu toute l'économie italienne, est fondé sur la petite entreprise : plus de la moitié des travailleurs opèrent dans des entreprises de moins de 10 personnes. À l'heure actuelle, les entreprises individuelles représentent 64 %, contre 16 % pour les sociétés de capitaux. La diversification de la structure de production pose de nombreux défis pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, en engageant le syndicat dans des contextes productifs très diversifiés.

Tableau 2 Autonomie en matière d'horaires et de méthodes de travail par type de contrat dans le commerce pour les travailleurs âgés de 15 à 34 ans (en %)

	Contrat à durée indéterminée (CDI)	Contrat temporaire	Total
Ne peut déterminer ou modifier l'ordre des tâches assignées	49	88	70
Ne peut décider avec une certaine liberté des dates de ses congés	57	72	65
Ne peut gérer avec une certaine liberté la participation au travail par postes	57	71	63
Ne peut déterminer ou modifier les méthodes de travail	39	75	59
Ne peut déterminer ou modifier la vitesse d'exécution du travail	35	66	52
Ne peut prendre une pause quand il en a besoin	17	19	18

Source: IRES, 2011

tâches intellectuelles: près de deux travailleurs sur trois déclarent subir un rythme de travail excessif (60%), et près de la moitié des personnes interrogées n'ont pas assez de temps pour accomplir leur travail (44%). En outre, les travailleurs du commerce font partie de ceux qui déclarent le plus accomplir des travaux répétitifs et ennuyeux (68%).

Sur le plan du temps de travail, le secteur du commerce se caractérise par la tendance au "cycle continu": le travail durant le week-end est largement répandu (75% des personnes interrogées en ont fait l'expérience) tout comme le travail des jours fériés (60%); des prestations extraordinaires sont exigées "quelques fois" pour deux travailleurs sur trois.

Les résultats soulignent également la faible marge d'autonomie des jeunes, aussi bien en termes d'horaires que de processus. Les horaires de travail sont imposés par les employeurs et par les clients: deux travailleurs sur trois ayant un horaire variable ne disposaient d'aucune liberté dans le choix de leur horaire (63%) et ne pouvaient même pas décider de la date de leurs vacances (65%). De même, l'organisation du travail est fortement

disciplinée: deux travailleurs sur trois ne peuvent pas changer les méthodes de travail (59%) et la moitié des personnes interrogées ne peuvent modifier la vitesse d'exécution du travail (52%).

Pour chaque facteur qui atteste d'un degré d'autonomie, les travailleurs ayant un contrat à durée déterminée disposent de marges d'autonomie bien plus réduites que les travailleurs sous contrat à durée indéterminée. Par conséquent, la diffusion des formes de travail à durée déterminée dans le secteur du commerce s'accompagne d'une forte subordination.

Ces conditions de travail pénibles se traduisent par des conditions de santé difficiles, au point de provoquer des malaises physiques et psychologiques que subissent une partie importante des personnes interrogées. Plus de deux travailleurs sur trois (69%) déclarent avoir connu des problèmes de santé liés au travail au cours de la dernière année: ce taux est supérieur à la moyenne globale de tous les secteurs (62%). Plus précisément, 8% déclarent avoir connu uniquement des problèmes physiques, 39% uniquement des

problèmes psychologiques et 22 % aussi bien des problèmes physiques que psychologiques. De manière plus détaillée, les jeunes travailleurs du commerce font état d'une présence plus élevée que la moyenne de tous les secteurs de maux de dos (41 %), de maux de tête (39 %), de douleurs musculaires (20 %). En outre, un travailleur sur cinq (22 %) souffre de stress, 5 % souffrent des nerfs et 3 % d'anxiété ou de dépression. 14 % des personnes interrogées déclarent se sentir fatiguées ou faibles.

Paradoxalement, les problèmes de santé sont davantage évoqués par les travailleurs à durée indéterminée plutôt que par les travailleurs à durée déterminée même si, comme nous l'avons vu, ces derniers connaissent souvent de plus mauvaises conditions de travail. Cela confirme ce qui a été démontré par d'autres recherches : généralement, les travailleurs à durée déterminée accordent peu d'importance à leurs conditions de santé et aux facteurs de risque, parce que leur attention est concentrée sur les problèmes d'emploi et sur la nécessité de conserver leur salaire. Du reste, la formation en matière de sécurité est peu développée dans le secteur du commerce et cela vaut surtout pour les travailleurs à durée déterminée : 30 % d'entre eux seulement ont reçu la formation obligatoire au moment de leur engagement, une moyenne encore plus faible que celle des travailleurs à durée indéterminée (48 %).

En général, les travailleurs n'accordent que peu d'attention à la protection de la santé comme à l'action syndicale : près de la moitié des personnes interrogées "ne savent pas" si le représentant des travailleurs pour la sécurité² a été élu dans sa propre entreprise, et 12 % seulement participent à des activités syndicales. Cette situation entraîne un fort isolement du travailleur, qui s'accompagne d'un individualisme diffus : la majorité des jeunes (66 %) déclarent que, pour obtenir

Quelques initiatives syndicales dans le commerce

"La fête n'est pas à vendre" est le titre d'une campagne menée par les syndicats des travailleurs du commerce (Filcams Cgil, Fisascat Cisl et Uiltucs Uil) contre la libéralisation des horaires et l'ouverture sans règles des magasins, et qui a débouché sur deux journées de grève en 2012, le 25 avril (fête de la Libération) et le 1^{er} mai. Les syndicats réclament depuis longtemps une réglementation des ouvertures et une programmation du travail par postes, par le biais de conventions collectives (lire à ce sujet l'article p. 28) .

"Dissociés !" est le nom de la campagne nationale menée par Filcams Cgil et Nidil Cgil contre l'utilisation abusive du "contrat d'association en participation" (www.dissociati.it). L'association en participation est une des nombreuses formes de précarité que l'on rencontre dans le secteur :

de nombreuses chaînes de distribution engagent des travailleurs en tant que prétendus "associés de l'entreprise", alors qu'en réalité, ils sont essentiellement des travailleurs dépendants. Un travailleur engagé au titre d'associé en participation perçoit une rémunération plus faible que celle d'un travailleur dépendant et ne touche aucune indemnité de chômage s'il perd son poste de travail. Les avantages sont surtout pour l'entreprise, qui voit baisser ses coûts.

"Assemblée des représentants des travailleurs en santé" : en 2011 s'est tenue la première assemblée nationale des Représentants des travailleurs pour la sécurité et la santé (RTS) dans le secteur du commerce, membres du syndicat Filcams Cgil, avec l'objectif de comparer les expériences et de programmer des stratégies d'intervention. Alors que le commerce connaît des évolutions rapides et d'une très grande ampleur, le rôle des RTS apparaît fondamental pour améliorer aussi bien les conventions nationales du secteur que les conventions d'entreprise et de groupe.

des avantages, il vaut mieux "négocier individuellement avec les supérieurs". Pourtant, la protection de la santé implique la nécessité de systèmes collectifs de prévention, fortement démocratiques et participatifs, mais qui rencontrent de nombreuses difficultés quand il s'agit de les appliquer dans le secteur du commerce.

L'analyse des risques encourus par les jeunes aide à comprendre les tendances générales du secteur, qui posent de nouveaux défis à relever pour affirmer la dignité de tous les travailleurs. ●

2. Le représentant des travailleurs pour la sécurité (RTS) et un représentant syndical nommé par les travailleurs. Il opère au niveau de l'entreprise, au niveau territorial ou au niveau du site de production. La désignation du RTS constitue un droit du travailleur, établi par la loi unique sur la santé et la sécurité (décret législatif 81/08).